

DEPENSES ENVISAGEES

1) INVESTISSEMENTS :

A l'issue d'une procédure de délégation de service public, la Commune confiera la mise en place et l'exploitation des lots de plage à des tiers par le biais de sous-traités d'exploitation. Par conséquent, la Commune ne prendra pas les investissements à sa charge.

Toutefois, il est précisé que les candidats à la délégation de service public devront présenter un projet répondant à un document programme contenant des objectifs qui s'inscrivent dans une démarche communale de qualité visant notamment un engagement écologique et environnemental.

Le mobilier de plage devra être de qualité, propre et renouvelé dès que nécessaire, Les installations devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2) CONDITIONS FINANCIERES D'EXPLOITATION :

- Entretien de la plage :

La Commune prendra à sa charge, dans le cadre du marché de fourniture de sable pour l'aménagement des différentes plages, l'apport de sable et la mise en forme avant la saison.

L'apport de sable sur l'ensemble des plages pour l'année 2019 a été facturé 149 215,33 euros TTC dont 3 820 euros pour la plage d'Arène Grosse à Boulouris.

Le nettoyage de la plage avant la période d'exploitation sera assuré par les services municipaux.

Durant la période d'exploitation des lots, les services municipaux entretiendront uniquement la partie de plage libre de toute occupation (= espace non occupé par les lots).

- Entretien de sanitaires :

La plage dispose de sanitaires : 2 douches + 1WC.

Le nettoyage des sanitaires est effectué par la Commune dans le cadre du marché global d'entretien général des plages dont le montant s'est élevé à 35 380,80 euros TTC pour l'année 2019.

Deux passages par jour pour le nettoyage des toilettes sont facturés à la Commune, environ 350 euros.